



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

À la session ordinaire du 9 janvier 2017

Étaient présents :

le maire	M. Robert Duteau
les conseillères et conseillers :	Mme Sylvie Faille Mme Josyane Ledoux M. Jean-Louis Tinant M. Denis Robert M. Daniel Garceau
Absente :	Mme Estelle Muzzi

formant quorum sous la présidence du maire.

Aussi présent, le Directeur général, secrétaire-trésorier, M. Daniel Striletsky.

Pensée

RÉSOLUTION 2017-01

Il est proposé par Mme Sylvie Faille, appuyé par M. Jean-Louis Tinant et résolu à l'unanimité que soit adopté l'ordre du jour de la session ordinaire du 9 janvier 2017.

1. Adoption de l'ordre du jour de la session ordinaire du 9 janvier 2017
2. Adoption du procès-verbal de la session :
 - 2 a) ordinaire du 5 décembre 2016
 - 2 b) ordinaire dédiée au budget du 12 décembre 2016
 - 2 c) ordinaire du 5 décembre ajournée au 13 décembre 2016
3. Acceptation et paiement des comptes du mois de décembre 2016
4. Résolution : choix de la firme pour l'évaluation des terrains contaminés
5. Résolution : Adopter la liste des comptes à soumettre à la MRC pour vente pour non- paiement des taxes municipales
6. Résolution : Demande à la MRC de modifier l'article 59 pour le bloc 113
7. Adopter le règlement 160-1, modifiant le règlement des chiens
8. Résolution : Répartition du coût pour les branches 3 et 4 du cours d'eau Savage
9. Demande d'appui aux agriculteurs – Remb. Taxes municipales – usage agricole
10. Résolution : Choix des enseignes municipales
11. Résolution : Approbation du trajet et des pancartes pour les motoneiges
12. Résolution : Démarche de la FQM pour le bois de sciage
13. Incendie et Premiers répondants :
14. Sécurité civile :
15. Voirie :
16. Parc :
 - a) Demande d'ajustement de salaire
 - b) Demande de participation à : « Les Courses Desjardins »
17. Concordance au nouveau schéma :
18. Bibliothèque :
19. Politique familiale :
20. Politique amies des Aînés MADA :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

21. Divers :

- a) Résolution : Demande d'aide financière pour le Comité Persévérance
- b) Demande d'un représentant municipal pour Canada 150
- c) Résolution : Priorités d'action 2017-2018
- d) Résolution : demande de commandite pour la « Revue sur glace 2016 »
- e) Invitation : souper-spectacle pour la FADOQ

22. Information :

34. Période de question

RÉSOLUTION 2017-02

Il est proposé par Mme Josyane Ledoux, appuyé par M. Denis Robert et résolu à l'unanimité que soit adopté le procès-verbal de la session ordinaire du 5 décembre 2016.

RÉSOLUTION 2017-03

Il est proposé par Mme Sylvie Faille, appuyé par M. Jean-Louis Tinant et résolu à l'unanimité que soit adopté le procès-verbal de la session ordinaire dédié au budget du 12 décembre 2016.

RÉSOLUTION 2017-04

Il est proposé par Mme Sylvie Faille, appuyé par M. Denis Robert et résolu à l'unanimité que soit adopté le procès-verbal de la session ordinaire du 5 décembre ajournée au 13 décembre 2016.

RÉSOLUTION 2017-05

Il est proposé par M. Daniel Garceau, appuyé par Mme Josyane Ledoux et résolu à l'unanimité que soient acceptés et payés les comptes du mois de décembre de la liste en annexe A et ceux ci-dessous :

Boivin et Gauvin Inc.	3 388.89\$
MRC des Jardins-de-Napierville	6 136.77\$

Du chèque 54014 au chèque 54265 inclusivement, le total est: 352 009.61\$

Le fonds de roulement est de : 600 000.00\$

Le montant disponible au fonds de roulement pour 2017 est de : ... 600 000,00\$

Les intérêts du mois ne sont pas encore comptabilisés.

RÉSOLUTION 2017-06

Il est proposé par M. Daniel Garceau, appuyé par Mme Sylvie Faille et résolu à l'unanimité que soit choisi le plus bas soumissionnaire conforme pour l'exécution de l'évaluation environnementales de sites – Phase I pour l'établissement des passifs aux livres comptables, soit ABS au prix de 1 500.00\$ plus taxes (TPS, TVQ).

RÉSOLUTION 2017-07

Il est proposé par M. Daniel Garceau, appuyé par Mme Josyane Ledoux et résolu à l'unanimité que soit mis en vente pour non-paiement des taxes municipales, par la MRC des Jardins-de-Napierville, les immeubles faisant parties de la liste en annexe B et pour lesquels est dû un montant en capital de taxe de 2015 dépassant 50.00\$. Que peuvent être retirés de la liste les immeubles dont les propriétaires auraient payé les taxes 2015 avec intérêts avant de les transmettre à la MRC. Que s'il y a retour de paiement pour cause de chèque sans fonds, les immeubles listés et ceux non listés seront envoyés à la MRC pour être vendus.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Bernard-de-Lacolle**

RÉSOLUTION 2017-08

Il est proposé par Mme Josyane Ledoux, appuyé par M. Daniel Garceau et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle demande à la MRC des Jardins-de-Napierville, dans le cadre de la 2^e partie du Volet I des îlots déstructurés, de modifier l'îlot 113 (Lot 11b, actuellement un îlot de Type 2) en un îlot de Type 1.

RÉSOLUTION 2017-09

Il est proposé par M. Jean-Louis Tinant, appuyé par M. Denis Robert et résolu à l'unanimité que soit adopté le règlement 160-1, règlement modifiant le règlement numéro 160, règlement relatif à la garde des chiens.

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-LACOLLE
RÈGLEMENT NUMÉRO 160-1**

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 160, RÈGLEMENT
RELATIF À LA GARDE DES CHIENS**

Attendu que la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle a adopté le 2 février 2015 le règlement numéro 160, règlement relatif à la garde des chiens;

Attendu qu' il apparaît opportun de modifier le règlement numéro 160;

Attendu qu' un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par monsieur Jean-Louis Tinant, conseiller, lors de la session ordinaire tenue le 5 décembre 2016;

En conséquence, il est, par le présent règlement, statué et ordonné, sujet à toutes les approbations requises par la Loi, ce qui suit :

Article 1 :

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;

Article 2 :

Que soit modifié l'article 29.1 comme suit :

En enlevant le texte suivant après le mot : pour
« l'année civile en cours soit, du 1^{er} janvier au 31 décembre ; »
et remplacé par : « la vie du chien gratuitement ; »;

Article 3 :

Que soit modifié l'article 31 comme suit :

En ajoutant le texte suivant à la fin « lorsque applicable; »;

Article 4 :

Que soit modifié l'article 32 comme suit :

En enlevant le texte suivant après le mot : enregistré
« sur paiement d'une somme de vingt dollars (20. 00\$); »
et remplacé par : « gratuitement ; »;

Article 5 :

Que soit modifié l'article 32.1 comme suit :

En ajoutant le mot suivant à la fin « annuellement; »;

Article 6 :

Que soit abrogé l'article 33.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

Article 7 :

Que soit modifié l'article 38 comme suit :

En enlevant le texte suivant après le mot : maître
« sur paiement d'une somme de vingt dollars (20.00\$); »
et remplacé par : « gratuitement ; »;

Article 8 :

Toute déclaration de nullité, d'illégalité ou d'inconstitutionnalité par un tribunal compétent de l'une quelconque des dispositions du présent règlement n'a pas pour effet d'invalider les autres dispositions du présent règlement, lesquelles demeurent valides et on leur plein et entier effet;

Article 9:

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Robert Duteau
MAIRE

DANIEL STRILETSKY
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Date de l'avis de motion:	5 décembre 2016
Date de l'adoption:	9 janvier 2017
Date de promulgation:	2017
Date d'entrée en vigueur :	2017

RÉSOLUTION 2017-10

- Considérant que des travaux d'entretien devront être faits dans les branches 3 et 4 du cours d'eau Savage;
- Considérant que la municipalité devra faire un règlement pour taxation spéciale;
- Considérant que la MRC des Jardins-de-Napierville demande quelle sera notre méthode de répartition;

Il est proposé par M. Daniel Garceau, appuyé par Mme Sylvie Faille et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle fera la répartition des coûts selon la superficie des propriétés du bassin versant.

RÉSOLUTION 2017-11

Il est proposé par M. Denis Robert, appuyé par M. Daniel Garceau et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle approuve le trajet du Club Motoneige du Haut-Richelieu et que cette approbation est conditionnelle à l'autorisation de chacun des propriétaires des propriétés sur laquelle le sentier pour motoneige passe.

RÉSOLUTION 2017-12

Il est proposé par M. Jean-Louis Tinant, appuyé par M. Daniel Garceau et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle transmette une lettre aux ministres concernés par le dossier du bois de sciage afin de s'assurer que les droits qui pourraient être imposés ne le soient pas au détriment du Québec.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

RÉSOLUTION 2017-13

Il est proposé par M. Daniel Garceau, appuyé par M. Denis Robert et résolu à l'unanimité que soit reconnu M. Daniel Vaillancourt pompier volontaire du Service de Sécurité Incendie de Saint-Bernard-de-Lacolle.

RÉSOLUTION 2017-14

Il est proposé par M. Daniel Garceau, appuyé par M. Denis Robert et résolu à l'unanimité que ne soit plus reconnu Mme Chantal Latreille Fichaud comme première répondante du Service Incendie de Saint-Bernard-de-Lacolle.

LA CONSEILLÈRE MME JOSYANE LEDOUX QUITTE SON POSTE INVOQUANT UN POTENTIEL DE CONFLIT D'INTÉRÊT.

RÉSOLUTION 2017-15

Il est proposé par M. Jean-Louis Tinant, appuyé par M. Denis Robert et résolu à l'unanimité que soit autorisé l'augmentation de salaire à 16\$ l'heure à M. Renay Ledoux considérant que ce dernier est aussi opérateur de surfaceuse.

LA CONSEILLÈRE MME JOSYANE LEDOUX REPREND SON SIÈGE.

RÉSOLUTION 2017-16

Il est proposé par M. Jean-Louis Tinant, appuyé par M. Denis Robert et résolu à l'unanimité que soit émis un don au Comité persévérance, réussite éducative et sociale au montant de 75,71\$ pour l'achat des biscuits de la persévérance.

RÉSOLUTION 2017-17

Il est proposé par M. Daniel Garceau, appuyé par Mme Josyane Ledoux et résolu à l'unanimité que soit établie la priorité d'action pour la Sûreté du Québec comme suit : Surveillance de la vitesse partout dans la municipalité et particulièrement sur la montée Richard et la rue Régnald-Côté.

RÉSOLUTION 2017-18

Il est proposé par Mme Sylvie Faille, appuyé par M. Daniel Garceau et résolu à l'unanimité que soit émis un chèque au nom de CPA Napierville Inc. pour un montant de 50.00\$ en commandite à la revue du Club de patinage artistique, soit un espace publicitaire au programme officiel de la grandeur d'une carte professionnelle.

Présentation de la correspondance.

Ouverture de la période des questions par le président

- M. André Lafrance intervient concernant la nouvelle évaluation municipale et demande que la municipalité procède à une évaluation indépendante sur plusieurs dossiers.
- Discussion concernant la fermeture de l'aéroport de Saint-Jean-sur-Richelieu.
- Mme McDermott intervient concernant le dossier de l'internet.
- N'ayant pas d'autre intervention, le président clos la période de questions.

Il est proposé par M. Daniel Garceau, appuyé par M. Jean-Louis Tinant et résolu à l'unanimité que soit levée la session ordinaire du 9 janvier 2017.

M. Robert Duteau
Maire

M. Daniel Striletsky
Directeur général, secrétaire-trésorier